

# DELIBERATION

69 (1.4)

Le 26 juillet 2018, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juillet 2018

**Présents** : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUAIRE, BRUEL, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, RASCLARD, SEGUIN,

**Procurations** : Madame GIAUME à Madame DUCREUX, Madame DURAND à Monsieur FESSY, Madame BOIS-CARTAL à Madame FABRE

**Absents** :

**Secrétaire** : Monsieur CHAPOT

## **Objet** : Théâtre du Parc Convention avec la Région et le Département 2018-2021

Monsieur le Maire expose que la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Loire soutiennent et accompagnent le projet artistique et culturel du Théâtre du Parc de 2018 à 2021 et qu'une convention a été rédigée prévoyant notamment l'octroi possible de subventions.

Ainsi, Monsieur le Maire indique les montants de subventions pour 2018, qui pourraient être de :

- Pour le Département : 23 000 €,
- Pour la Région : 35 000 €,
- Pour la DRAC - aide à la Danse : 20 000 €,
- Pour la DRAC - aide à l'action culturelle : 12 000 €.

Soit au total : 90 000 € pour 2018.

Monsieur le Maire présente les engagements de la Commune, au travers de la Convention, à savoir :

- Augmenter le nombre de programmations pluridisciplinaire et jeune public,
- Soutenir les compagnies de danse locales ainsi que les artistes associés : soutien technique, matériel et humain en mettant à disposition le plateau et le personnel du théâtre,
- Coproduire chaque année au moins trois spectacles dont le soutien financier peut varier de 2 500 € à 5 000 €,
- Mentionner le soutien financier des partenaires publics et faire apparaître leur logotype.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20180727-69bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2018

Publication : 30/07/2018

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Pour l'autorité compétente  
par délégation

  
Jean-Claude SCHALK

# DELIBERATION

69 (1.4)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs avec la Région et le Département, relative à la programmation du Théâtre du Parc, à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document y afférent.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 juillet 2018

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

